

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

- en exercice	14
- présents	14
- votants	14

L'an deux mille dix huit, le vingt et un décembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Lembeye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DESSÉRÉ, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 décembre 2018

Présents : Jean-Michel DESSÉRÉ Maire, Jean-Claude SUBRA, Paulette ETCHEBEST, Bernard ARGEL, Sylvie BONNEMASON, Adjoints, Sébastien PIÑA, Olivier BOURDA, Daniel BOLILLO, Abassia BEN ALLAL, Béatrice MOLONGUET, Jean ETCHEBEST, Séverine TRILLE, Bernard GARBAY, Karine COURTADE

Secrétaire de séance : Béatrice MOLONGUET

Objet : Salle multiactivités : tarifs et modalités de mise à disposition

Monsieur le Maire explique que conformément aux dispositions de l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique (...) donne lieu au paiement d'une redevance (...)* » et « *L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général* ».

Il rappelle qu'à ce jour, les tarifs et conditions de mise à disposition de la salle multiactivités, située 37 place Marcadieu, sont fixés selon les termes de la délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2008, qu'il apparaît nécessaire de compléter afin de répondre aux différentes demandes émanant à la fois des associations, des entités privées et des particuliers.

Monsieur le Maire présente le projet de tarification établi en conséquence, examiné et approuvé ce 18 décembre 2018 par la Commission chargée des Finances, composée du Maire et de ses Adjoints :

Bénéficiaire <i>(UAL = Union des Associations Lembégeoises)</i>	Salle multiactivités sans chauffage	Salle multiactivités avec chauffage	Supplément pour estrade mobile
Associations adhérentes à l'UAL (pour l'organisation d'une manifestation à but lucratif)	50 €	70 €	30 €
Associations adhérentes à l'UAL (pour l'organisation d'une réunion ou d'une manifestation sans but lucratif)	Gratuit		30 €
Associations non adhérentes à l'UAL (pour l'organisation d'une manifestation à but lucratif)	150 €	200 €	100 €
Associations non adhérentes à l'UAL (pour l'organisation d'une réunion ou d'une manifestation sans but lucratif)	100 €	150 €	100 €
Particuliers résidant à Lembeye	150 €	180 €	80 €
Particuliers ne résidant pas à Lembeye	250 €	300 €	100 €
Entités privées (sociétés, entreprises, banques...) (pour l'organisation d'une réunion)	100 €	150 €	100 €
Établissements publics (pour l'organisation d'une réunion)	Gratuit		100 €

Il détaille en outre les modalités de mise à disposition de la salle multiactivités et de l'estrade :

- signature d'une convention entre la Commune et le bénéficiaire, contre dépôt d'un chèque de caution de 500 € libellé à l'ordre du Trésor Public et remise d'une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- réalisation d'un état des lieux contradictoire avant et après utilisation de la salle ;
- acheminement sur place des éléments de l'estrade par le personnel communal ;
- montage et le démontage de l'estrade par le bénéficiaire, en présence d'un représentant de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs de la redevance et les modalités de mise à disposition de la salle multiactivités et de l'estrade, tels que présentés ;
- **DÉCIDE** de la mise en application de ces tarifs et modalités à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition à intervenir.

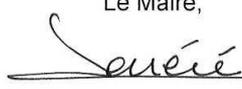
Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,



Jean-Michel DESSÈRE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/12/2018